Guide des parents

Été 2022

TABLE DES MATIÈRES

MISSION DU CAMP DE JOUR 3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX 3
LE CAMP DE JOUR CHEZ LOISIRS ACTI-FAMILLE 3
RECONNAÎTRE NOTRE PERSONNEL 3
COMMUNICATIONS - Vérifiez-les régulièrement ! 4
Politique d'inscription 5
Inscriptions en ligne 5
Politique de remboursement 5
FONCTIONNEMENT DES JOURNÉES PISCINE 5
FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR 6
FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 8
Frais de service pour les enfants non-inscrits (SDG) 8
Rabais-Accessibilité 8
Rabais pour famille nombreuse 9
Loi sur les impôts et Relevé 24 9
BOÎTE À LUNCH 10
SAC À DOS 10
POLITIQUES D'UTILISATION DES PHOTOS 11
Test de nage : Soyons prudents à la baignade 12
Maillots 12
CRÈME SOLAIRE 12
OBJETS INTERDITS/PERDUS/VOLÉS 13
VÉLO 13
AUTOBUS 13
INFO-SANTÉ 13
Allergie 13
Ambulance 14
Assurances 14
Malade - Fièvre 14
Médicament 15
VOTRE ENFANT VIT UNE PROBLÉMATIQUE ? 16
AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT 17
UN CODE DE VIE POUR TOUS ! 18
AJOUT AU CODE DE VIE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE! 20
SUIVI DES COMPORTEMENTS INAPROPRIÉS ..... **Erreur ! Signet non défini.**
ÉCLOSION COVID-19 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
COMPRENDRE LA GRILLE HORAIRE DES ACTIVITÉS ..... **Erreur ! Signet non défini.**

GUIDE DES PARENTS

MISSION DU CAMP DE JOUR

En concordance avec le mandat qui lui est confié par la Ville de Sherbrooke, Loisirs Acti-Famille offre aux résidents de Sherbrooke seulement, sur le territoire de l'arrondissement de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville, un service de camp de jour à la semaine pour une période allant de 1 à 8 semaines selon le calendrier scolaire, avec une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme du camp de jour vise à :

Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et adapté à leurs besoins :

- ✓ Promouvoir des valeurs de respect, d'ouverture, d'entraide et de bonne conduite entre les jeunes, les animateurs et leur environnement ;
- ✓ Permettre aux jeunes de s'impliquer dans une vie de groupe et à la découverte de leur milieu.

LE CAMP DE JOUR CHEZ LOISIRS ACTI-FAMILLE

- ✓ Une équipe dynamique composée de plus de 80 étudiants ;
- ✓ 2 coordonnateurs;
- ✓ Des superviseurs;
- ✓ Des animateurs et accompagnateurs de 16 ans et +;
- ✓ Des aides-animateurs entre 14 et 15 ans;
- ✓ Tous les employés en animation sont accrédités DAFA (Diplôme Aptitude aux fonctions d'animateur) et RCR ;
- ✓ Les antécédents judiciaires de l'ensemble de notre personnel de 18 ans et plus sont vérifiés;
- ✓ Plusieurs lieux d'accueil ;
- ✓ Des journées avec des thèmes, des activités dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences et plus encore ;

RECONNAÎTRE NOTRE PERSONNEL

Coordonnateur & Superviseur – Vert foncé

Animateur/Accompagnateur 5-12 ans - Jaune

Aide-Animateur Orange

COMMUNICATIONS - Vérifiez-les régulièrement !

- ✓ Afin d'éviter le gaspillage de papier, nous effectuerons toutes nos communications par l'un ou l'autre des médias suivants, selon les besoins. C'est la responsabilité des parents d'en prendre connaissance.

- ✓ Ligne téléphonique 819 864-9508 poste 400. Annonce si la journée sera sous l'horaire de pluie ou de beau temps tous les matins dès 6 h 30. Vous ne devez pas vous fier à la température extérieure.

- ✓ Site Internet : Tout ce qui est déjà prévu et disponible avant le début du camp.

- ✓ Groupe Facebook : Journée beau temps ou mauvais temps ; rappel pour les sorties, messages de dernière minute, etc. Il est fortement recommandé de vous créer un compte Facebook temporaire si vous n'en avez pas. Il faut ensuite demander d'être ajouté au groupe « Camp de jour – Loisirs Acti-Famille ».

- ✓ Grille horaire : Ce document, que vous trouverez sur le site Internet ou sur le groupe Facebook, détaille les journées avec des thèmes, le lieu où sera le groupe de votre enfant selon l'horaire de pluie ou de beau temps, les journées de baignades, etc.

- ✓ Téléphone : Il vous est toujours possible de nous téléphoner au 819-864-9508 de 8 h 30 à 16 h 30 ou de nous envoyer un courriel à info@loisirsactifamille.com pour toutes vos questions ou commentaires.

IMPORTANT

Lorsque vous verrez le logo suivant, c'est signe que la procédure ou les consignes ont été adaptées pour répondre à la situation de la COVID-19.

IMPORTANT – LES FINS DE JOURNÉES AU CAMP DE JOUR

Si vous arrivez entre 15 h 05 et 15 h 25 pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'être patient jusqu'à la fin des camps. Rien ne sert de téléphoner au bureau pour annoncer votre arrivée puisque le camp de jour termine à 15 h 30. Nous vous demandons de respecter notre routine pour un meilleur fonctionnement.

INSCRIPTION

L'inscription au service de garde peut se faire au même moment que l'inscription au camp de jour. Elle peut également être ajoutée par la suite, soit par Internet ou directement à nos bureaux. Aucune inscription ne sera prise dans les différents lieux d'accueil, ni par téléphone. L'inscription doit être faite au moins 2 semaines avant la semaine de garde désirée afin que nous puissions prévoir le personnel approprié. Une inscription ne respectant pas ce délai pourrait être refusée.

Politique d'inscription

- ✓ Places limitées, en fonction des lieux d'accueil et des thématiques;
- ✓ Inscriptions en ligne : Les paiements différés sont maintenant possibles pour les inscriptions. Les versements sont prévus à l'inscription, le 26 mai et le 16 juin. Par la suite, vous devez payer vos frais en totalité par virement bancaire, au moment même de votre inscription. Le paiement confirme l'inscription;
- ✓ Tout solde en souffrance entraînera le retrait de votre enfant du camp de jour. Celui-ci sera réadmis à la suite d'un paiement en argent ou par carte débit seulement ;
- ✓ Frais administratifs de 10 $ exigés pour tous paiement sans provision ou virement bancaire erroné ;
- ✓ Les non-résidents de la Ville de Sherbrooke n'ont pas accès au camp de jour Loisirs Acti-famille;
- ✓ **IMPORTANT La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire pour finaliser l'inscription, il est de votre responsabilité de la remplir sur Internet ;**
- ✓ Aucun changement de groupe ne sera toléré sans le consentement du personnel administratif ;
- ✓ Aucun montant d'argent n'est accepté ailleurs qu'au bureau administratif.

Inscriptions en ligne « www.jeminscrismaintenant.com/loisirsactifamille »

Votre LOGIZONE, une façon sécuritaire pour avoir accès en tout temps à vos inscriptions (seulement les originales que vous avez faites, sans correction ou modification faite par l'administration par la suite).
Prendre note que nous n'avons pas accès à votre code d'usager ni à votre mot de passe, veuillez vous assurer de bien garder ces informations. Au besoin, des postes informatiques sont disponibles à nos bureaux.

Politique de remboursement

Notre politique de remboursement a été resserrée et s'appliquera conformément à la *Loi sur la protection du consommateur*. Veuillez prendre connaissance de la politique pour éviter une accumulation de frais. Avant le début du camp de jour, le formulaire de résilitation (Annexe 8) sera accessible sur Internet sous l'onglet Activités/Politique de remboursement. (https://www.loisirsactifamille.com/activites/politique-de-remboursement/).

FONCTIONNEMENT DES JOURNÉES PISCINE

Il y aura une à deux journée de piscine par semaine, selon la météo. Chaque groupe aura 45 minutes de baignade. Il est fortement suggéré d'envoyer la VFI (Veste de flottaison individuelle) de votre enfant (bien identifiée) bien attachée à son sac à dos lors des journées piscine.

Nous sommes toujours en attente de certaines consignes concernant le fonctionnement des piscines. Un tableau suivra sous peu et sera disponible sur le site internet et sur la page Facebook Camp de jour – Loisirs Acti-Famille.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour propose une panoplie d'activités destinées aux jeunes âgés de 5 à 12 ans et encadrées par une équipe d'animation compétente et dynamique. Le plaisir est de mise ! L'objectif est d'offrir des activités pour développer l'intérêt des jeunes par la participation active.

Les ratios des groupes varient entre 1/10 et 1/15 en fonction des âges mais également en fonction de la grandeur des locaux.

Durée : Du lundi au vendredi, du 27 juin au 19 août (à moins d'avis contraire et selon les secteurs).

Lieux d'accueil :

Vous devez aller porter les enfants au lieu d'inscription choisi lors de votre inscription.

Contrôle des arrivées et des départs / Absence :

Chez Loisirs Acti-Famille, nous gérons seulement les enfants présents. Il n'est donc pas nécessaire de téléphoner pour avertir que votre enfant sera absent.

Les présences sont prises minimalement trois fois par jour : le matin, le midi et en fin de journée. Une fois l'enfant inscrit comme présent sur nos feuilles de présence, nous nous assurons de le compter parmi nous jusqu'à son départ.

Le matin : Les parents doivent reconduire leur enfant au lieu d'accueil choisi lors de l'inscription, **pour 9 h**, sauf si l'enfant est inscrit au service de garde. (Voir le fonctionnement du service de garde).

Le jour : **Entre 9 h 15 et 15 h 15**, il est important de valider où se trouve le groupe de votre enfant selon l'horaire de la piscine (elle sera disponible à la mi-juin seulement), car plusieurs groupes changent d'endroit durant la journée. Les transports en autobus se font entre 9 h 15 et 10 h 30 le matin, puis entre 14 h 15 et 15 h 30 en fin de journée.

IMPORTANT

Si vous arrivez entre 15 h 05 et 15 h 25 pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'être patient jusqu'à la fin des camps. Rien ne sert de téléphoner au bureau pour annoncer votre arrivée puisque le camp de jour termine à 15 h 30. Nous vous demandons de respecter notre routine pour un meilleur fonctionnement.

Horaire type d'une journée au camp :

9 h	:	Rassemblement du groupe et prise de présences
9 h 20	:	Activités thématiques / jeux sportifs / jeux coopératifs
10 h 15	:	Collation / crème solaire
10 h 30	:	Activités thématiques / jeux sportifs / jeux coopératifs
11 h 30	:	Dîner / prise de présences / crème solaire
12 h 15	:	Activités thématiques / jeux sportifs / jeux coopératifs / piscine (s'il y a lieu)
14 h 15	:	Collation / crème solaire
14 h 30	:	Activités thématiques / jeux sportifs / jeux coopératifs / piscine (s'il y a lieu)
15 h 20	:	Rassemblement / gestion des départs et prise de présences
15 h 30	:	Départ des enfants et/ou transfert vers le service de garde

Il est évident que l'horaire peut varier selon les activités prévues et la nécessité de prendre l'autobus.

LE 1ER MATIN

Considérant que l'heure d'arrivée du premier matin est assez laborieuse dû à l'adaptation nécessaire, il est préférable de prévoir plus de temps pour laisser votre enfant au camp de jour.
Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

Seuls les enfants inscrits au service de garde bénéficieront d'animation et d'une surveillance.

Pendant le service de garde, les animateurs animent **des activités libres**, c'est-à-dire que les enfants ont le choix de participer à l'une ou l'autre des activités proposées selon leur goût et leur intérêt (ex. jeux coopératifs, jeux sportifs, jeux de société, etc.). Ceci permet de s'adapter aux arrivées et aux départs continus à cette période de la journée.

Services	Heures de service
Service de garde régulier (SGR) :	de 7 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 15

Le matin : Les parents doivent reconduire leur enfant au lieu d'accueil choisi lors de l'inscription, lors de la période de service auquel leur enfant est inscrit ou après celle-ci
À l'arrivée, le nom du jeune doit être donné, par vous ou par le jeune lui-même, à la personne responsable de la prise des présences afin que cette dernière puisse faire les vérifications appropriées et enregistrer la présence de votre enfant.

Le soir : Les parents doivent aller chercher leur enfant au lieu d'accueil **avant** la fin de la période de service auquel leur enfant est inscrit **.**

- ***Avant de quitter avec un enfant, la personne qui vient le chercher doit fournir le mot de passe.***

Frais de service pour les enfants non-inscrits (SDG)

5 $/15 minutes/enfant
Dès que l'enfant est présent dans le quart d'heure en cours, les frais de 5 $ s'appliquent en entier.

Maximum chargé dans une même semaine = 40 $/enfant
Une facture vous sera envoyée du bureau et les frais devront être acquittés à ce dernier.

Rabais-Accessibilité

Pour demander le rabais-accessibilité offert aux familles à faibles revenus, **vous devez obligatoirement nous faire parvenir une copie des documents ci-dessous (reçus à la suite de votre déclaration 2019) pour votre année 2020-2021** par télécopieur au 819 864-0734 ou par courriel à rec@loisirsactifamille.com. Nous calculerons votre rabais et vous contacterons par la suite. Vous retrouverez tous les détails sur notre site Internet (grille, calcul, etc.) sous l'onglet *Activités/Rabais-accessibilité.*

Avis provincial (Québec) : Soutien aux enfants – Avis annuel *Pour un relevé égaré : 1-800-667-9625*	Avis fédéral (Canada) : Allocation canadienne pour enfants (ACE) *Pour un relevé égaré : 1-800-387-1194*

Rabais pour famille nombreuse

Enfants inscrits	2	3	4	5	6 et +
Rabais	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %

Loi sur les impôts et Relevé 24

Conformément à la Loi sur les impôts, les reçus aux fins de l'impôt 2021 seront disponibles au plus tard le 28 février 2022. Ces relevés sont émis **au nom de la personne qui procède au paiement** (**le payeur**), à condition que le numéro d'assurance sociale soit fourni au dossier. Tous les payeurs ayant autorisé l'envoi du relevé par courriel le recevront par courriel. Les autres payeurs devront passer au bureau récupérer la copie papier.

Veuillez prendre note que la responsabilité de Loisirs Acti-Famille se limite à l'émission des Relevés 24 **au payeur**. Pour les conditions d'utilisation du relevé par les particuliers dans leur déclaration de revenus ou autres questions d'usage du Relevé 24, veuillez communiquer avec Revenu Québec.

*** Prendre note que votre Relevé 24 ne sera pas émis si vous avez un solde impayé à votre dossier. Veuillez communiquer avec nous pour tout changement d'adresse avant le 15 décembre. **Aucune modification de payeur ne peut être faite sur vos factures.*****

BOÎTE À LUNCH

N'oubliez pas qu'une belle journée commence par un bon déjeuner.

Il est **INTERDIT** de mettre dans la boîte à lunch des arachides et des aliments contenants toute trace d'arachides ou de noix, et ce, afin de prévenir les réactions allergiques chez les jeunes fréquentant le camp de jour.

Pour éviter les risques liés aux allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture. Les contenants de verre sont également interdits.

Suggestion de boîte à lunch

- ✓ Un repas principal FROID (puisque nous n'avons pas accès à des fours à micro-ondes) et santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée
- ✓ 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- ✓ 2 collations et une collation additionnelle si vous utilisez le service de garde en fin de journée

*Références Internet pour idées de boîte à lunch santé

- ✓ www.tremplinsante.ca/recette
- ✓ www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx

IMPORTANT : Lorsque l'enfant a oublié son lunch, LAF ira lui en acheter un au dépanneur, cependant les frais seront automatiquement facturés aux parents.

SAC À DOS

Vérifiez que votre enfant n'apporte pas d'objets inappropriés ou d'objets de valeur (sentimentale ou monétaire) au camp.

Tous les jours

- ✓ Bouteille d'eau (gourde)
- ✓ Crème solaire (voir section « Crème solaire – page 12 »)
- ✓ Maillot de bain et serviette
- ✓ Vêtements de rechange
- ✓ Étui à crayon d'école (avec fournitures à brico) – NOUVEAU COVID

- ✓ Imperméable et bottes de pluie – NOUVEAU COVID
- ✓ Crème à main – NOUVEAU COVID

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

TENUE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables. Bien identifier tous les effets de votre enfant.

Habillement fortement suggéré

- ✓ Culotte courte
- ✓ Gilet à manches courtes
- ✓ Espadrilles ou sandales sportives attachées (les espadrilles à roulettes sont interdites)
- ✓ Casquette, chapeau et/ou foulard pour se protéger du soleil
- ✓ Des bottes de pluie (au besoin)
- ✓ Imperméable (au besoin)
- ✓ Coton ouaté pour les matinées fraîches (au besoin)

Vêtements interdits/inappropriés

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives.

- ✓ Jupes et robes (non appropriées pour le type d'activité)
- ✓ Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- ✓ Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- ✓ Gilets courts (type bedaine)

POLITIQUES D'UTILISATION DES PHOTOS

Nous vous demandons d'autoriser Loisirs Acti-Famille à prendre et à utiliser gratuitement les photos à des fins publicitaires dans ses documents et sur son site Internet, des photos prises durant les différentes activités du camp de jour été. Cette autorisation fait partie de la fiche santé qui doit être complétée en même temps que l'inscription.

BAIGNADE

Selon la grille horaire de votre enfant, ceux-ci auront l'occasion de se baigner en après-midi à la piscine ou à la plage.

Prendre note que par équité pour l'ensemble des enfants de chaque groupe, l'horaire de piscine est en rotation. Cependant, il est tout de même possible que votre enfant participe à des jeux d'eau même s'il n'y a pas de temps de piscine prévu à son horaire.

Test de nage : Soyons prudents à la baignade

Pour favoriser un accès sécuritaire à tous les jeunes baigneurs du camp de jour, Loisirs Acti-Famille, en collaboration avec le Service aquatique de la Ville de Sherbrooke, procède à une **ÉVALUATION DE L'AUTONOMIE DE NAGE DES ENFANTS.** Après cette évaluation, les enfants ayant besoin d'une veste de flottaison individuelle (VFI) seront identifiés avec des bracelets de couleur pour assurer leur sécurité. Des vestes sont disponibles et seront attribuées en rotation parmi les enfants en ayant besoin. Toutefois, si votre enfant possède sa propre veste, il est possible de l'attacher à son sac à dos afin qu'il puisse profiter au maximum du temps alloué pour la baignade. Les flotteurs ne sont pas acceptés. Il n'y aura pas de reprises possibles pour le test de nage.

Maillots

Même s'il n'y a pas de piscine sur le site d'animation, il est possible que des jeux d'eau soient pratiqués. Donc, toujours envoyer le maillot ainsi qu'une serviette dans le sac à dos, ainsi qu'un sac plastique pour rapporter les items mouillés à la maison.

CRÈME SOLAIRE

Comme indiqué précédemment, les parents doivent fournir la crème solaire à leur enfant. L'application de la crème solaire est la responsabilité de l'enfant. S'il éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs n'appliquent pas la crème solaire sur la peau des enfants sauf sur autorisation du parent dans la fiche santé. Le règlement municipal n'autorise pas que les enfants se baignent avec leur chandail. Il est préférable que l'enfant ait déjà appliqué sa crème solaire avant son arrivée puisque la première application au camp de jour se fera lors de la collation vers 10 h 15.

OBJETS INTERDITS/PERDUS/VOLÉS

Identifiez les objets qui risquent de se perdre. Tous les objets ramassés et non récupérés à la fin du camp seront remis au comptoir familial deux semaines après la fin des camps.

Il est interdit d'apporter des objets de valeur monétaire ou sentimentale au camp de jour (bijoux, argent, jeux, etc.). Loisirs Acti-Famille n'est aucunement responsable de la perte d'un objet qui aurait été apporté au camp de jour.

VÉLO

Si votre enfant vient au camp en bicyclette, nous vous suggérons de lui procurer un cadenas. Nous ne sommes pas responsables des vols ou des bris. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas remiser les bicyclettes à l'intérieur des sites.

AUTOBUS

Lors des activités et des sorties extérieures, Loisirs Acti-Famille utilise les services d'un transporteur scolaire pour le déplacement des enfants. Ceci assure une meilleure sécurité et leur permet de profiter au maximum du temps qui leur est alloué pour l'activité. Si l'enfant manque l'autobus, le parent devra aller le reconduire au lieu d'animation.

Retard des autobus

Bien que nous accordions une attention particulière aux horaires d'autobus afin de prévoir le temps adéquat de chaque transport, certains retards sont hors de notre contrôle.

INFO-SANTÉ

Allergie

Vérifiez la date de péremption de l'auto-injecteur, s'il y a lieu.

Examinez le programme d'action en matière d'allergie avec votre enfant. Revoyez les choses à faire et à ne pas faire, ex. ne pas partager de nourriture avec les autres jeunes, demander de l'aide immédiatement en cas de réaction et même s'il y a le moindre doute.
Assurez-vous que votre enfant sache utiliser l'auto-injecteur et qu'il a un sac ou un étui pour le mettre.

Précisez le type d'exposition à l'allergène qui risquerait de déclencher une réaction. Est-ce que votre enfant réagit à l'odeur, au toucher ou à l'ingestion de l'allergène ? Ou s'agit-il d'une réaction lorsqu'il est piqué ou mordu par un insecte ?

Les auto-injecteurs Épipen/Allerject (allergies) et pompes de type Ventolin devront être portés en permanence par les enfants ou facilement accessibles.

Les animateurs identifieront les sacs ou boîtes à lunch des enfants qui ont des auto-injecteurs ou des pompes et ils seront placés à un endroit à part des autres sacs afin d'en faciliter l'accessibilité.

Ambulance

Prenez note qu'en cas de blessures graves, une ambulance sera appelée. Si un transport est jugé nécessaire par les ambulanciers, celui-ci sera à vos frais. Les parents seront contactés immédiatement après les ambulanciers.

Assurances

Loisirs Acti-Famille détient une assurance responsabilité civile visant à couvrir ses gestes et ceux posés par les personnes qui œuvrent pour elle.

Lorsqu'une personne subit des dommages corporels ou matériels à l'occasion d'une activité ou d'une sortie, l'assureur de Loisirs Acti-Famille n'interviendra que si Loisirs Acti-Famille ou les personnes œuvrant pour elle ont commis une faute.

Cette assurance ne couvrira pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels Loisirs Acti-Famille ou les personnes œuvrant pour elle n'ont commis aucune faute.

Nous suggérons donc aux parents de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels Loisirs Acti-Famille n'est pas responsable.

Malade - Fièvre

Aucun enfant malade (fiévreux, risque de contagion, gastro ou autre) ne peut être admis au camp de jour.

Lorsque l'animateur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il puisse venir chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse (ex.: rougeole, varicelle, etc.), un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis à la direction du Camp de jour avant le retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Médicament

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'*Autorisation de prise d'un médicament* ou l'avoir indiqué sur le formulaire d'inscription afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Il est de la responsabilité des animateurs de s'assurer que l'enfant a bel et bien pris son médicament. L'animateur devra remplir et signer le *Registre des traitements et médicaments* chaque fois qu'un participant prend son médicament. Il est de la responsabilité du parent de disposer le médicament dans la boite à lunch de l'enfant s'il peut le prendre seul, ou de le donner en main propre à l'animateur du groupe ou au superviseur de secteur, dans le cas contraire.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline (ex. : Épipen, Ana-Kit), l'animateur s'assure que l'enfant l'a toujours sur lui. C'est la responsabilité du parent de s'assurer que la dose d'adrénaline est disposée de façon sécuritaire et accessible (ex. : pochette ventrale, etc.). Depuis 2014, la formation Soins anaphylactiques (SA) est automatiquement donnée aux animateurs suivant la formation de la Fondation des maladies du Cœur.

Formulaire : **AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT** à la page 17.

Poux et vers intestinaux

Si, durant la journée, nous découvrons ou soupçonnons qu'un enfant a des poux ou des vers intestinaux, nous communiquerons avec ses parents afin qu'ils passent le récupérer le plus rapidement possible. Afin de prévenir une infestation à l'échelle du camp, les parents devront suivre les directives recommandées pour le traitement avant que leur enfant puisse retourner au camp. Nous pouvons lui refuser l'accès au camp s'il y a des traces de poux ou de lentes, ou de vers, même après le traitement.

Advenant le cas où votre enfant serait porteur de poux, vous devez le garder à la maison et nous vous demandons de communiquer avec nous le plus rapidement possible au 819 864-9508 afin de localiser les secteurs plus à risque.

Votre enfant ne pourra pas revenir au camp de jour avant qu'un examen complet de ses cheveux ait été effectué par la direction du camp de jour, à nos bureaux. *Vous devez prendre un rendez-vous.*

Nous suggérons fortement que les enfants aux cheveux longs portent une queue de cheval ou une natte.

VOTRE ENFANT VIT UNE PROBLÉMATIQUE ?

AIDEZ-NOUS À MIEUX « L'ANIMER »

Lors de l'inscription de votre enfant, il est tout à son avantage que nous soyons informés de sa situation de santé.

Qu'il s'agisse de TDA avec ou sans hyperactivité, de trouble oppositionnel, d'impulsivité, d'un trouble de comportements violents, de dyspraxie, de dysphasie, d'épilepsie, du syndrome de Gilles La Tourette, de trouble envahissant du développement, de trouble du spectre autistique ou de toute autre situation nécessitant une façon d'animer différente, merci de nous en faire part, votre collaboration sera grandement appréciée.

Saviez-vous que nous avons un service d'accompagnement pour les enfants avec un diagnostic? Nous vous recommandons de communiquer avec la personne ressource, à l'adresse suivante : se@loisirsactifamille.com. Elle se fera un plaisir de vous informer sur le programme.

Une rencontre avec la coordination avant le camp peut également être aidante.

Si votre enfant a un plan d'intervention à l'école, il est fortement recommandé de nous en aviser et d'autoriser l'intervenant à communiquer avec nous.

GUIDE DES PARENTS

AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Ce formulaire doit être rempli pour tous les enfants ayant besoin de prendre un médicament pendant le camp de jour ou le SDG

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour de toute modification concernant ces renseignements.

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant :
Date de naissance :
Numéro d'assurance-maladie :
Date d'expiration de la carte :

PERSONNES-RESSOURCES

Nom et prénom du parent :
Tél. (résidence) :
Tél. (travail, cellulaire) :

INFORMATIONS SUR LA MÉDICATION

Nom du médicament :
Raison de la prise du médicament :
Dose :
Fréquence : Heures :
Forme : ☐capsule, pilule ☐liquide ☐autre spécifiez :
Mon enfant prend son médicament : ☐seul ☐avec de l'aide
Le médicament a besoin d'être réfrigéré : ☐oui ☐non
Date du début de la prise du médicament : Fin :
Le médicament sera remis à l'animateur : ☐chaque jour ☐chaque semaine ☐ ne s'applique pas (médicament dans la boîte à lunch pour enfant qui le prend seul) Note : même si l'enfant prend seul son médicament, ce formulaire doit être rempli afin d'assurer que l'animateur soit informé - sauf si l'information est déjà transmise lors de l'inscription à la fiche santé.
Autres informations pertinentes :

J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.

Nom du parent/tuteur (lettre manuscrite): _____

_____ _____

Signature du parent/tuteur & Date Signature de la coordination de LAF & Date

UN CODE DE VIE POUR TOUS !

Engagement de Loisirs Acti-Famille : Nous nous engageons à fournir une programmation d'activités diversifiées offertes dans un cadre sécuritaire et des interventions respectueuses avec des animateurs formés (DAFA et premiers soins).

Engagement des parents : Vous vous engagez à respecter les heures de services payées, signer et valider les heures indiquées sur la feuille de présence lorsque vous venez chercher votre enfant ainsi qu'utiliser un langage poli et courtois lors de discussions avec notre personnel.

Engagement des jeunes : Même si l'été est synonyme de jeux et de vacances, ce dernier s'engage aussi à accepter et respecter les consignes ; utiliser un langage poli ; respecter les autres enfants, le matériel prêté et laisser ses jouets ou objets de valeur à la maison tout au long de la période estivale.

Le code de vie fait partie intégrante des règles à connaître lors de l'inscription de votre enfant.

Concrètement, pour votre jeune…
Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- ✓ j'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour ;
- ✓ je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- ✓ je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- ✓ je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- ✓ je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- ✓ je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- ✓ je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- ✓ je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- ✓ je suis de bonne humeur et souriant ;
- ✓ je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit …

- ✓ de jurer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- ✓ de frapper les autres ou me battre ;
- ✓ de me sauver ;
- ✓ de crier des noms ;
- ✓ de lancer des objets ;
- ✓ d'être arrogant envers les animateurs ;
- ✓ de briser du matériel ;
- ✓ de vandaliser le site ou les bâtiments.

GUIDE DES PARENTS

MESURES DISCIPLINAIRES (Pour toutes les couleurs de rapport)

1re étape

1 - Avertissement verbal à l'enfant par l'animateur ou du superviseur.
2 - Échange avec le parent (lorsque c'est possible).

2e étape

1 - Formulaire comportemental émis, en collaboration avec le jeune ;
2 - Échange obligatoire avec le parent ;

3e étape

1 - Possibilité de suspension, à court terme, de l'enfant du camp de jour.
2 - Retrait définitif de l'enfant du camp de jour.

AJOUT AU CODE DE VIE EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE!

1. **Distanciation physique** : Assurer un espace de 1 mètre entre les participants et 2 mètres avec l'animateur et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.
    - Autonomie : votre enfant doit être capable de gérer seul son habillage, il peut se pratiquer à la maison avec les boutons, fermetures éclair, chaussures, à la toilette…
    - Il y aura un espace assigné à chacun pour respecter la distanciation sociale et éviter les contacts entre les enfants (concrètement, cela veut dire que chacun aura sa place dans un espace donné).

2. **Activités extérieures** : Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.
    - N'oubliez pas de prévoir l'imperméable dans le sac à dos de votre enfant et la crème solaire.

3. **Limitation des contacts physiques** : Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus, notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants : (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements…)
    - Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains par exemple, sont à éviter.

4. **Mesures d'hygiène** : Respecter rigoureusement les règles sanitaires (dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires) et les routines d'hygiène individuelle (dont le lavage des mains des participants et du personnel.)
    - Le lavage des mains (au moins 20 secondes) sera fréquent dans une journée : votre enfant devra se plier aux exigences et le faire de la bonne façon, même dans le cas où un animateur lui demande de recommencer.
    - Tousser ou éternuer dans le coude
    - Dans le cas où votre enfant porte un masque, aidez-le à se pratiquer à le mettre et à l'enlever seul. (L'animateur ne peut pas aider un enfant à remettre son masque)
    - Le nettoyage et la désinfection des surfaces hautement utilisées seront faits à plusieurs reprises durant la journée. Le matériel qui se lave bien sera celui utilisé.

- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des enfants pour procéder au lavage des mains très fréquemment pendant la journée.
- Pour l'instant aucune information ne nous a été communiquée quant au port du masque cet été. Lorsque nous en sauront plus, nous vous le communiqueront par les modes de communication habituelles. Notez que la décision ne dépend pas de nous

ÉCLOSION COVID-19

Que va-t-il arriver si mon enfant ou un membre du personnel développe des symptômes au camp ?

Si votre enfant ou un employé de LAF présente au moins UN des symptômes suivants :

- Fièvre, toux récente ou augmentation de toux chronique, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût;

OU au moins DEUX des trois symptômes suivants :

- Mal de gorge, diarrhée, malaises généraux (par exemple douleurs musculaires ou mal de tête ou fatigue importante ou perte d'appétit) :

Si votre enfant présente des symptômes pendant la journée, il sera isolé dans une pièce ou dans un endroit retiré, jusqu'à ce qu'il quitte les lieux. Un masque lui sera remis. Un superviseur/coordonnateur assurera la surveillance en étant équipé du matériel de protection adéquat. Vous serez contacté immédiatement et l'enfant devra quitter le site le plus rapidement possible. Assurez-vous d'avoir une personne d'urgence en tout temps qui peut venir chercher votre enfant. S'il s'agit d'un employé, il quittera les lieux immédiatemen

23

22